



Règlement de l'exposition-concours Les 13 et 14 mars 2027

Art 1 : Lieu

- Château de Ballainvilliers, 17 rue du Général Leclerc — salles Monet et Van Gogh.
- Horaires d'ouverture :
 - Samedi 13 mars : de **10h à 12h** et de **13h à 18h**.
 - Dimanche 14 mars : de **10h à 12h** et de **13h à 17h30**, avec remise des prix.
 - Les votes seront clôturés à **16h**.

Art 2 : Thème

« Après la pluie »

Catégories Couleur et Monochrome

Art 3 : Format et présentation des épreuves

- Format obligatoire : **30 × 40 cm**. La dimension de la photographie est libre à l'intérieur de ce format.
- Les photos doivent être montées sur un support rigide (carton, cadre...), muni d'un système d'accrochage.
- Chaque **auteur** peut présenter jusqu'à **cinq photos**.
- Chaque **club** peut présenter jusqu'à **quinze photos**. (Ce nombre pourra être augmenté en fonction du nombre de clubs participants)
- Le nom et le prénom de l'auteur, ainsi que le nom de son club d'appartenance, doivent figurer au dos de chaque support afin d'éviter toute erreur.
- Par mesure de sécurité, les cadres **ne doivent pas comporter de verre**.
- Les grilles seront équipées de « chaussettes grises », sans fils ni chaînes. Il appartient à chaque club de les apporter

Art 4 : Inscription des photo-clubs

- Les clubs sont invités à confirmer leur participation avant le
4 février 2027
- Les bordereaux de participation doivent être envoyés **impérativement** au plus tard le
27 février 2027

À l'adresse électronique du club : [**ballainvilliersphotoclub@gmail.com**](mailto:ballainvilliersphotoclub@gmail.com)

Contacts :

- Joël Beauchef : [**joelbeauchef@gmail.com**](mailto:joelbeauchef@gmail.com) — 06 06 77 09 46.
- Jean-Michel Bouchaudon : [**ballainvilliersphotoclub@gmail.com**](mailto:ballainvilliersphotoclub@gmail.com) — 06 28 28 53 12.

Art 5 : Accrochage

Vendredi 12 mars 2027, de 16h à 19h, par les exposants.

- Chaque participation doit être accompagnée des bordereaux récapitulatifs fournis.
- Aucune censure a priori ne sera exercée. Toutefois, les organisateurs se réservent le droit d'écarter toute épreuve :
 - à caractère tendancieux ou susceptible de dénaturer l'objectif artistique de l'exposition ;
 - manifestement créée à partir d'une IA générative, en l'absence d'éléments justificatifs demandés (données EXIF, fichier RAW, etc.).
- les exposants garantissent aux organisateurs que les photos présentées sont libres de droits et ne portent atteinte ni à une personne physique ni à une personne morale.

Art 6 : Protection des épreuves

- Le Photo-Club de Ballainvilliers, organisateur de l'exposition, prendra le plus grand soin des photos, mais ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de dégradation.

Art 7 : Prix

- Les prix attribués seront les suivants :
 - un prix du jury « Couleur » ;
 - un prix du jury « Monochrome » ;
 - un prix du public « Couleur » ;
 - un prix du public « Monochrome » ;
 - un prix « Coup de cœur du Maire ».
- Une même épreuve ne pourra pas recevoir à la fois le prix du jury et le prix du public. En cas de doublon, la priorité sera donnée au prix du jury ; le prix du public sera alors attribué à la photo classée en deuxième position.
- Les noms des lauréats et la reproduction des photos primées mentionnant le nom de l'auteur pourront paraître sans que les auteurs puissent prétendre à une quelconque rétribution :
 - Sur le site internet du CDP 91 et autres supports.
 - Dans le bulletin municipal de Ballainvilliers.
- Les photos présentées par les membres du Photo-Club de Ballainvilliers seront hors concours

Art 8 : Clôture de l'exposition

- **Dimanche 14 mars 2027 : remise des prix à 17h30**, suivie du pot de clôture de l'exposition, puis du décrochage par les clubs.

Art 9 : Acceptation du règlement

- Le fait de participer à cette exposition implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.